

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la commune municipale du 8 décembre 2025

Il est 20 h 00 lorsque le président, M. Denis Guerdat, ouvre l'assemblée qui a été convoquée par le Journal officiel n° 39 du 6 novembre 2025 ainsi que par l'usage local.

Sont désignés scrutatrices : Mmes Séverine Ruch et Sandrine Girardin(-Léger)

M. Guerdat donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Discuter et voter la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales et adopter le budget 2026.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal sur le déneigement.
4. Discuter et approuver les ventes d'une portion de terrain pour aisance sis sur la parcelle no 78.
5. Divers.

L'ordre du jour tel que présenté et le droit de vote n'est pas contesté par les 19 citoyens présents.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale. *

Il est discuté sur le terme « discuter » dans l'intituler du point 2. Selon une citoyenne cela n'est pas correct car les opposants n'ont pas pu s'exprimer.

Malgré la discussion le pv est accepté à la majorité sans modification avec remerciement à son auteure.

2. Discuter et voter la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales et adopter le budget 2026.

La caissière présente dans un premier temps, la liste des taxes avec les nouveautés, soit la taxe sur la gestion des eaux de surface et la taxe d'entretien des chemins.

Dans un deuxième temps, il est présenté le budget de fonctionnement qui boucle avec un déficit de Fr. 35'000.-. La caissière précise que ce budget est encore un peu flou en raison de la fusion des sections et l'introduction des nouvelles taxes. En effet, la facturation d'eau étant en train de se faire, les chiffres du budget 2026 sont encore des estimations.

Il est ensuite présenté le budget d'investissement. Seul un montant de Fr. 15'000.- pour l'alimentation en eau des Côtes du Doubs y figure. En effet, une discussion est en cours avec les communes de Clos du Doubs et Soubey pour alimenter en eau potable plusieurs fermes isolés.

Plusieurs citoyens s'interrogent sur la taxe des déchets pour les agriculteurs à Fr. 75.- si ils ne peuvent pas amener leurs gros déchets à « Proxi ti » (p. ex une palette). Alain Léchenne explique que c'est une problématique connue du groupe de travail et qu'une discussion est en cours pour trouver une solution. Il rappelle également que nous devons appliquer la règle du pollueur/payeur. AL indique qu'il y a la possibilité de s'annoncer à l'avance et ainsi pouvoir apporter des gros déchets.

Un autre citoyen précise qu'il est meilleur marché d'aller au SEOD et qu'il est peut-être plus facile de faire ainsi que de mettre de l'énergie pour trouver une autre solution.

Au terme des questions, le président passe au vote.

La quotité d'impôt, les taxes communales et les budgets sont acceptés à la majorité.

3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal sur le déneigement.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Aline Erard présente le dossier et apporte les informations suivantes :

Le prestataire pour le déneigement ayant revu sa facturation, il nous était difficile de garder les taxes telles qu'actuellement. C'est pourquoi un nouveau règlement a été établi. Ce dernier stipule notamment que dorénavant la commune prendra à sa charge la totalité du déneigement et que cela sera financé par les impôts.

Plusieurs questions sont posées d'ordre générale telle que la question du salage, qui est stipulé dans le règlement.

Un citoyen demande qu'on ajoute la problématique du gravillonnage.

L'art. 4 al. 4 est modifié comme suit « Le salage et le gravillonnage des chemins d'accès sera fait sur demande et pris en charge par la commune. ».

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Le nouveau règlement est accepté à la majorité.

4. Discuter et approuver les ventes d'une portion de terrain pour aisance sis sur la parcelle no 78.

L'entrée en matière n'est pas contestée et Alain Léchenne présente la demande d'achat de terrain de M. Jacques Prétat et Mme Patricia Ibanez.

En effet, tous deux souhaitent acquérir une portion de terrain de la parcelle no 78 pour de l'aisance. Pour Monsieur Prétat il s'agit de 233 m² en dessous du mur du cimetière ainsi que 34.3 m² devant la maison. Une portion de 118 m² sera cédée gratuitement à M. Prétat pour éviter des portions de parcelles non accessible pour l'entretien sous le cimetière.

Quant à Patricia Ibanez, elle souhaite acquérir 62.9 m² pour l'accès à sa maison.

Le prix des m2 vendus est fixé à Fr. 15.-.

Au terme de la discussion, il est demandé à Mme Ibanez de sortir pour procéder au vote.

Les deux ventes sont acceptées à l'unanimité.

5. Divers

Une citoyenne s'interroge sur la caravane de M. Siegenthaler qui est stationnée sur du terrain privé. Il lui est répondu que la commune ne peut pas intervenir.

Une citoyenne informe que le chemin de Césai est en mauvais état. En effet, il y a un affaissement du terrain. Le problème sera discuté avec une entreprise de génie civil pour voir qu'elles sont les solutions.

Il est demandé où en est le projet de conduite d'eau au Ban pour les pâturages. AL indique que l'idée est de prendre de l'eau depuis la conduite qui va à Sceut. Mais que les démarches n'ont pas encore été entreprises plus concrètement. Il est également demandé pourquoi il n'y a pas de pression dans la conduite actuelle. Le président, ancien fontainier, apporte des précisions et informe que c'est un problème connu depuis longtemps car il y a un réducteur. L'agriculteur concerné souhaite qu'une solution soit trouvée pour le printemps. Le Conseil communal prend note et fera le nécessaire.

Une citoyenne demande si la neige sur la place du village pourrait être entreposée ailleurs. Il lui est répondu que tout est possible mais cela a un coût et les factures seront bien plus élevées. Tout le monde a bien conscience que c'est compliqué car il n'y a pas de place pour entreposer la neige dans le village.

Une citoyenne demande si une réfection de la route du Creux est envisagée ? Le Conseil communal a conscience du mauvais état de cette route mais ce n'est pas un projet pour 2026. Cela pourra éventuellement être fait dans le cadre de la réfection de la STEP.

Une personne s'interroge sur les caravanes qui sont stationnées au Ban. Aline Erard explique que la situation est délicate et précise que ce n'est pas évident. Elle relève surtout que cette personne ne demande rien à la commune comme soutien financier. C'est son choix de vivre ainsi mais qu'il n'y a pas de solution miracle à l'heure actuelle. C'est effectivement sur du territoire communal mais il ne dérange personne et que même si on lui encaisse une location, la commune ne sera pas plus riche.

Aline Erard prend encore la parole pour remercier Alain Léchenne pour ces 8 ans au sein du Conseil communal et lui souhaiter bon vent pour la suite.

Elle souhaite également un bon rétablissement au président et la bienvenue à Bastien Grimm au sein du Conseil communal.

La parole n'est plus utilisée et il est 21 h 35 lorsque le président remercie et lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune municipale

Le président
Denis Guerdat

La secrétaire
Emilie Brahier